

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD065-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CHATEAU L'EVEQUE

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD065-2013

OBJET : FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CHATEAU L'ÉVEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2005, la CAP a créé un dispositif de fonds de concours aux communes et en a fixé les modalités d'emploi et les montants.

Considérant que par délibération du 12 avril 2013, la commune de Château l'Évêque sollicite un fonds de concours de la CAP à hauteur de 41 000 € en vue de financer des travaux d'aménagement d'un rond point et du lotissement des Armagnacs.

Que cette opération s'élève à 433 955 € ht, la participation de la CAP représenterait 9,44 % du coût de l'opération.

Que le dossier et la demande sont conformes aux principes définis, il est donc proposé de retenir le dossier ainsi présenté.

Que conformément à l'article L 5216-5 du CGCT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'accorder à la commune de Château L'Évêque un fonds de concours de 41 000 € pour les travaux d'aménagement d'un rond point et du lotissement des Armagnacs.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le 05 JUL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUL 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS

